



Des Forestiers Privés du LOT.

◇ EDITO

Infos /Rappels du Président

Si vous êtes victimes dans vos plantations d'importants préjudices économiques liés aux dégâts causés par les cervidés, ces dégâts doivent être mesurés le plus précisément possible, pour permettre à votre syndicat de défendre un équilibre sylvo-cynégétique compatible avec le reboisement ou la régénération naturelle de nos forêts dans des conditions économiques acceptables. C'est pourquoi votre syndicat a décidé de centraliser à l'échelle du département les déclarations de dégâts de grands gibiers sur les plantations forestières. Le CNPF est notre partenaire technique dans cette opération. Cette initiative a été reprise par d'autres syndicats. Vous disposez de la notice et de la fiche de déclaration des dégâts sur le site <http://46-cetef.e-monsite.com>

Paru en mai 2017, un arrêté ministériel (consultable à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/4/AGRGI632554A/jo/texte>.) mentionne dans son article 2 une cartographie de référence qui est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Lot (DDT) à la rubrique « Milieux aquatiques, usage de l'eau, navigation, DPF » (consultable à l'adresse <http://www.lot.gouv.fr/cartographie-des-cours-d-eau-r4112.html>) Vous pourrez ainsi vérifier si votre propriété est concernée. Il faut savoir que l'ensemble du département n'est pas encore traité.

Eric SIMON

Tél : 06 07 34 71 29 Courriel : propriete.forestiere.46@gmail.com

◇ la revue de Presse

Le premier semestre 2017 a été l'occasion pour le Syndicat des Forestiers Privés du Lot de réfléchir à une communication « numérique ». Ainsi, en plus de nos communications dans les supports papiers comme « la vie Quercynoise », la « Dépêche du midi » et à l'occasion dans Forêts de France, le CA a décidé de réaliser un site internet dans le cadre de l'offre proposé par Fransylva. Lors du dernier Conseil d'Administration, Philippe Bayard a été désigné pour porter ce projet. Ce dernier pense pouvoir « livrer » un premier site d'ici Février 2018.

Pour les publications récentes dans nos médias départementaux citons : La vie Quercynoise, représenté par son rédacteur en chef, était à Saint Bressou lors de la journée sur la certification forestière PEFC organisée par le CETEF 46, en présence notamment du directeur du CRPF Occitanie et du suppléant de la députée du Lot fraîchement élue, a fait paraître à un article sur ce sujet dans son édition du 3 Aout. La « dépêche du midi » a quand à elle couvert l'événement organisé par le CETEF et le CRPF, au mois de Juin, à Gourdon sur la sylviculture irrégulière, ...

Pour le deuxième semestre 2017, notre ami Jacques Faure va lancer une campagne de communication sur le thème des idées reçues sur la forêt et le bois ». Cette initiative de Jacques devrait prendre pour support « la Vie Quercynoise »/ Merci à lui.

PS : Pour plus d'informations n'hésitez pas à appeler le **06 08 35 99 62 (Ph Bayard)**

◇ Le syndicat travaille pour VOUS :

Les élus étaient présents pour vous

- + La commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture(CDOA) s'est réunie Les 28 février, 18 mai, 22 juin (Michel Ferrié / Jean Delbos).Prochaine réunion le 19 Octobre. .
- + L'Union régionale des syndicats Fransylva d'Occitanie a tenu son assemblée générale le 24 août dernier. Il a été décidé d'engager rapidement un travail sur la mutualisation des moyens à mettre en œuvre et d'un partage d'expérience à l'image de l'action lancée par notre fédération en 2017. Par ailleurs les représentants à la Commission Régionale Forêt Bois ont été désignés. Notre vice-président Michel Bouchara fait partie de la sous commission Équilibre Sylvo-cynégétique.
- + Votre syndicat participe au comité de pilotage du renouvellement de la charte forestière de territoire pour la Bouriane sous la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy du fait de l'évolution du Pays Bourian en PETR. La prochaine réunion sera le 25 Septembre
- + Notre syndicat est également représenté par notre vice président (Michel Bouchara) dans le cadre du PETR Cauvaldor – Grand Figeac pour la mise en place d' une charte forestière.

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU LOT

Maison de l'Agriculture

430, avenue Jean Jaurès BP 199- 46004 CAHORS Cedex

Tél. : 05 65 23 22 00 – 06 08 35 99 62– Mail : propriete.forestiere.46@gmail.com

Les variétés forestières améliorées, une réponse aux enjeux actuels et futurs de la forêt par *Michel Bouchara* (Vice Président Fransylva 46)

Les variétés forestières améliorées :

Les variétés forestières améliorées sont issues d'une population naturelle d'arbres dont on a identifié les individus correspondant le mieux aux critères recherchés, comme la vigueur, la forme, la résistance aux parasites... Des récoltes de fruits, de boutures ou de greffons sont réalisées sur ces arbres repérés, afin de les multiplier, de les croiser et d'obtenir des variétés améliorées.

Les variétés forestières améliorées, si elles permettent d'accroître la production, la qualité et la résilience des forêts prend aussi en compte comme critère d'amélioration les phénomènes climatiques extrêmes, tels que gelées de printemps, sécheresses estivales. C'est un moyen d'accélérer l'adaptation des arbres au réchauffement climatique. En résumé, c'est pour le forestier, l'opportunité d'utiliser pour ses reboisements, une variété forestière améliorée qui pousse bien et qui rémunérera bien son propriétaire !

Les vergers à graines :

Développées par la recherche forestière (INRA, IRSTEA, FCBA,...), les variétés forestières améliorées sont issues des vergers à graines gérés par l'État ou des privés. Ils fournissent les semences aux pépinières. Chaque verger peut renfermer plusieurs centaines d'individus sélectionnés.

Deux exemples de vergers à graines gérés par l'ONF dans le Lot.

- Le verger de La Luzette sur la commune de Sousceyrac-en-Quercy est mondialement réputé pour sa production de graines de douglas variété « Luzette ». Il est composé, à l'origine, de 343 arbres sélectionnés en France à l'âge de 10 ans, eux même issus des meilleures provenances américaines et Françaises. Ce verger a subi une éclaircie génétique en 2008, les gains génétiques portent sur le débourrement tardif qui protège des gelées de printemps, la grande vigueur juvénile et la forme (Angle d'insertion des branches, nombre de branches par couronne, grosseur des branches)

- Le verger de Lavercaillère, producteur notamment de graines de mélèzes hybrides résultant du croisement du mélèze d'Europe et du mélèze du Japon. Sur ce verger la pollinisation est artificielle ce qui permet d'obtenir un taux d'hybride supérieur à 90 %, le pollen est issu de plusieurs clones de mélèze du Japon pour une diversité génétique maximisée. Les gains génétiques sont la rectitude de tige, une excellente résistance au chancre, une production en volume accélérée (gain de 20 ans sur la rotation).

La conservation génétique :

Les risques de pollution génétique des vergers à graines par les arbres des propriétés environnantes sont importants, qu'il s'agisse de forêts ou d'arbres isolés. Ces risques sont établis en fonctions des connaissances scientifiques les plus actuelles, par les chercheurs généticiens de l'INRA ou de l'ONF. L'objectif de l'Etat est de préserver une ressource de graines de qualité au travers d'une conservation génétique suivie, ce qui assure les propriétaires forestiers de pouvoir produire à l'avenir des bois de qualité, en quantité. En cas de pollution avérée, l'Etat et le gestionnaire du verger prennent contact avec le propriétaire concerné pour rechercher des solutions : modifier le choix des provenances pour les nouvelles plantations, exploiter de façon anticipée les peuplements démontrés polluants, etc.

Infos

Le CETEF 46, a réalisé deux journées pour le premier semestre 2017 et une troisième est programmée pour le 20 Octobre sur la « filière bois énergie dans le lot ». Les deux premières journées étaient sur : la « sylviculture irrégulière » à Gourdon en collaboration avec le CRPF, et une journée sur la certification PEFC à Saint Bressou. Le président du CETEF 46 a réalisé un site internet pour permettre une meilleure communication et un échange facilité sur nos thèmes consultable à l'adresse <http://46-cetef.e-monsite.com>. Comme vous le savez le CETEF s'intéresse plus particulièrement à 4 axes qui sont «La futaie irrégulière », «Le travail en pente», «Les Projets carbone», «Le bois énergie». Pour chacun de ces axes, le CETEF 46 souhaite instaurer des points de contact. A ce jour un thème « les projets carbone » dispose de ce point de contact. Pour les autres, si vous souhaitez vous investir sur le sujet contactez-nous (philippe.bayard5@orange.fr)

Les valeurs de nos bois! : Valeurs indicatives variant fortement en fonction de la qualité de ceux-ci et des conditions d'exploitation (EXTRAIT journal Forêts de France Aout 2017) Prix des feuillus sur pied mars 2016

L'indice général, toutes essences confondues a été de 56,31 €/m3 en 2015, + 2 % par rapport à 2014. Toutes essences résineuses confondues, l'indice s'établit à 42,73 €/m3, -6 % par rapport à 2015

| Essence | Longueur | Qualité | Diamètre | Défauts échelle 1 à 3 | Utilisation | Prix €/m3 | Evolution |
|---------|----------|------------|------------|-----------------------|-------------|-----------|-----------|
| Chêne | 3 m | C moyenne | 40 cm et + | xx | Charpente | 76 à 95 | iso |
| | 2 m | D médiocre | 30 cm et + | xxx | Traverses | 24 | iso |
| | 3 m | B bonne | 50 cm et + | x | Menuiserie | 175 à 345 | iso |

| | | | | | | | |
|-------|-----|-----------|------------|---------------------|------------------|---------|-----|
| Hêtre | 3 m | B bonne | 50 cm et + | x cœur rouge exclu | Plots 1er choix | 68 à 98 | iso |
| | 3 m | C moyenne | 45 cm et + | xx cœur rouge exclu | Plots 2ème choix | 22 à 29 | iso |

| | | | | | | | |
|------------|-------|------------|------------|-----|------------------|----------|-----|
| Châtaigner | 3 m | B bonne | 40 cm et + | x | Plots 2ème choix | 47 à 102 | iso |
| | 3 m | C moyenne | 40 cm et + | xx | Charpente | 31 à 73 | iso |
| | 1.5 m | D médiocre | 20 cm et + | xxx | Piquets | 15 | iso |

Prix des résineux sur pied Septembre 2017 volume sous écorce, tronc bien élagué, si branchaison, diminuer le prix de 10 à 50 %

Douglas Arbre de 1,5 à 2 m3, 35 à 63 €/m3 Arbre de plus de 2 m3, 41 à 69 €/m3 Evolution : à la baisse
Pin maritime Arbre de 1,5 à 2 m3, 26 à 35 €/m3 Arbre de plus de 2 m3, 26 à 40€/m3 Evolution : iso